

ÉLIMINATION PROGRESSIVE DU R-22: ÊTES-VOUS PRÊTS ?



Pour trouver les bonnes réponses, il faut d'abord poser les bonnes questions. Avant de finaliser votre plan d'élimination du R-22, utilisez la grille présentée plus bas afin d'évaluer plusieurs facteurs importants relatifs à votre système et pouvant vous éclairer dans le choix de la meilleure stratégie à adopter en fonction de vos installations.

1. NOTEZ VOTRE SYSTÈME

Pour chacun des points, sélectionnez la description qui correspond le mieux à votre système et trouvez la valeur en points y étant associée.

A. TYPE DE SYSTÈME	POINTS	B. ÂGE DU SYSTÈME	POINTS
Unité d'air d'appoint au toit	1	-5 ans	1
Unité évaporateur et condenseur séparés	2	5-10 ans	2
Refroidisseur centrifuge	4	10-15 ans	3
Système central avec salle mécanique dédiée	5	15-20 ans	4
		20+ ans	5

C. ÉTAT DES INSTALLATIONS

	POINTS
Excellent – programme d'entretiens et inspections réguliers, pas de défaillance imprévue ou de fuite de réfrigérant au cours des 10 dernières années	1
Bon – programme d'entretiens et inspections réguliers, pas de défaillance imprévue ou de fuite de réfrigérant au cours des 5 dernières années	2
Correct – programme d'entretiens et inspections réguliers, quelques défaillances imprévues ou de fuites de réfrigérant au cours de la dernière année	4
Mauvais – aucun programme d'entretiens et inspections réguliers, défaillances imprévues ou fuites de réfrigérant fréquentes	5

D. IMPACT SUR LES OPÉRATIONS

	POINTS
Les pannes peuvent être tolérées pour une semaine ou plus , le temps nécessaire pour faire les réparations.	1
Les pannes de moins d'une semaine peuvent être tolérées. Unités de refroidissement temporaires offertes en location, pièces disponibles le jour même.	2
Les pannes de moins d'une journée peuvent être tolérées. Option de location temporaire difficile à trouver, délais de plusieurs jours pour obtenir les pièces, panne prolongée entraînant des annulations de location de glace.	3
Les pannes de quelques heures peuvent être tolérées. Pas d'option de location temporaire offerte, délai de plusieurs jours ou semaines pour obtenir les pièces, pannes générant des pertes de produits et de revenus.	4
Les pannes ne peuvent pas être tolérées. Pas d'option de location temporaire offerte, délai de plusieurs semaines pour obtenir les pièces, pannes générant des pertes de produits et de revenus et un risque pour la santé et la sécurité.	5

2. CALCULEZ VOTRE RÉSULTAT

Additionnez vos points.

$$\boxed{A} + \boxed{B} + \boxed{C} + \boxed{D} = \boxed{\text{TOTAL}}$$

0-11 : Conserver

Si votre résultat est de 11 ou moins, considérer **l'option 1 : Conserver et contrôler les risques de fuite des systèmes R-22 existants.**

12-16 : Utiliser un réfrigérant de transition

Si votre résultat est entre 12 et 16, considérer **l'option 2 : Utiliser un réfrigérant de transition dans vos systèmes existants.**

17+ : Remplacer

Si votre résultat est de 17 ou plus, considérer **l'option 3 : Remplacer ou améliorer vers un nouveau système.**

VOYEZ AU VERSO LES DÉTAILS SUR CHAQUE OPTION. ►

Pour en savoir plus sur l'élimination progressive du R-22, contactez-nous dès aujourd'hui.

MONTRÉAL
514-331-5360

DRUMMONDVILLE
819-471-9720

QUÉBEC
418-872-4025

ALMA
418-662-2324



CIMCOrefrigeration.com/R22-elimination

OPTIONS POUR L'ÉLIMINATION DU R-22

OPTION 1

Conserver et contrôler les risques de fuite des systèmes R-22 existants.

Selon votre résultat, il est convenable pour vous d'instaurer un programme amélioré d'entretien et de détection des fuites. Cette approche est plus efficace lorsqu'elle comprend une révision du programme en place en mettant l'emphase sur les composantes les plus à risque d'occasionner des fuites.

- Installer des détecteurs de fuites multipoints pour mesurer le réfrigérant qui s'échappe par les flottes, les joints, le refroidisseur d'huile, le compresseur et les lignes de décharge ;
- Procéder à la calibration des détecteurs de fuites deux fois par année ;
- Vérifier que les valves de sûreté sont munies d'un disque de sécurité pour prévenir les fuites ;
- Inspecter les installations chaque jour/semaine/mois à l'aide d'un détecteur de fuites portatif ;
- Analyse de vibration à intervalle régulier recommandé par le fabricant ;
- Changer toutes les valves de sûreté et les joints étant plus vieux et pouvant être périmés ;
- Planifier régulièrement des inspections par un technicien de réfrigération certifié.

OPTION 2

Utiliser un nouveau réfrigérant de transition (drop-in).

Selon votre résultat, il pourrait être intéressant pour vous de considérer le changement du R-22 par un nouveau réfrigérant de transition (drop-in). Cette option doit être analysée méthodiquement à l'aide d'une étude technique pour déterminer le niveau de complexité, les risques et les coûts associés. Il faut prendre en compte les points suivants :

- Établir le type de système et l'état des installations ;
- Vérifier la capacité du système et ses exigences ;
- Vérifier la compatibilité physique et les capacités de refroidissement ;
- Examiner les limites des réfrigérants de transition (glide) ;
- Déterminer les prérequis futurs des huiles et filtres ;
- Fournir les exigences de conversions de réfrigérants recommandées ;
- Réviser et établir l'ajustement de position et/ou le remplacement de la valve TX pour pouvoir vérifier la dimension de la valve et faire des recommandations sur ses ajustements ;
- Identifier les composantes usées ou endommagées ;
- Déterminer la nouvelle capacité de réfrigération, les heures d'opération et la consommation d'énergie ;
- Évaluer si le nouveau réfrigérant est ou pourrait prochainement être en phase d'élimination (haut PRG).

OPTION 3

Remplacer ou mettre à jour le système au complet.

Remplacer un système de refroidissement peut être compliqué et plusieurs facteurs doivent être considérés dans le processus de planification. Lors de l'évaluation d'un nouveau système, voici quelques éléments à considérer pour éviter les surprises :

- Projection des frais d'exploitation ;
- Projection des coûts d'entretien ;
- Impact environnemental ;
- Réglementations locales et nationales ;
- Interruption de l'utilisation et de la production ;
- Performances de refroidissement nécessaires ;
- Saison d'opération ;
- Plans d'expansion/agrandissement ;
- Avantages ou compensations possibles pour amortir l'investissement en capital ;
- Automatisation et intégration au bâtiment.

Pour en savoir plus sur l'élimination progressive du R-22, contactez-nous dès aujourd'hui.

MONTRÉAL
514-331-5360

DRUMMONDVILLE
819-471-9720

QUÉBEC
418-872-4025

ALMA
418-662-2324

CIMCOrefrigeration.com/R22-elimination

